

Commune de ST-DIONISY (Gard) - TARIFS EAU BRUTE  
annexe à la délibération N° 13 /2019 DU 01/04/2019

EAU BRUTE 4 éléments facturables  
TARIFS SUIVANT DELIBERATION N°7 du 23 FEVR 2011 --

ACTUALISES PAR DELIBERATIONS du 19 NOV.2013 / 24 NOV.2014 / 22 FEV. 2016 / 26 JUIN 2017 / 07 JUIN 2018

Envoyé en préfecture le 04/04/2019  
Reçu en préfecture le 04/04/2019  
Affiché le  
ID : 030-213002496-20190401-DEL13\_2019-DE

**1. INVESTISSEMENT :**

A la souscription du contrat /// Au titre de l'investissement :	TARIF 2015	TARIF 2016	TARIF 2017	TARIF 2018	TARIF 2019	
a) Création branchement lors du développement réseau (TVA à 20%) :	H.T.	H.T.	H.T.	H.T.	H.T.	
- Branchement individuel *	1 080,00 €	1 080,00 €	1 080,00 €	1 080,00 €	1 100,00 €	nouveau tarif
- Branchement jumelé 1+1 * (l'un)	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €	800,00 €	nouveau tarif
b) Branchement jumelé avec branchement individuel existant	1 080,00 €	1 080,00 €	1 080,00 €	1 080,00 €	1 100,00 €	nouveau tarif
c) Création branchement nouveau hors développement réseau : individuel ou jumelé (TVA à 20 %) <u>(sur devis + forfait de participation à l'investissement de 300 € HT)</u>	sur devis	devis travaux + forfait de 300 € HT	devis travaux + forfait de 300 € HT	devis travaux + forfait de 300 € HT	devis travaux + forfait de 300 € HT	Tarif inchangé

\* Fractionnement possible -- voir chapitre 2.6.2 du règlement

➤ Payable dès la signature des contrats : Engagement des travaux et Abonnement individuel.

**2. ABONNEMENT (RD), REDEVANCE VOLUME (RV) ET AUTRES TAXES:**

A Contrat MicrEau (pour moins de 7m3/an) Usage LOISIRS	TARIF 2015	TARIF 2016	TARIF 2017	TARIF 2018	TARIF 2019	
1 Frais de dossier (ouverture, modification...)	35,00 € HT	35,00 € HT	35,00 € HT	35,00 € HT	35,00 € HT	Tarif inchangé
2 Redevance annuelle de débit RD = par m3/h souscrit	37,50 € H.T	37,50 € H.T	37,50 € H.T	37,50 € H.T	37,50 € H.T	Tarif inchangé
3 Redevance de volume RV = par m3 distribué : si conso < à 70 m3	0,75€ H.T (*)	0,75€ H.T (*)	0,75€ H.T (*)	0,75€ H.T (*)	0,75€ H.T (*)	Tarif inchangé
4 Redevance de volume RV = par m3 distribué : pour conso au-delà de 70 m3	1,25€ H.T(*)	1,25€ H.T(*)	1,25€ H.T(*)	1,25€ H.T(*)	1,25€ H.T(*)	Tarif inchangé
<b>B Contrat de BASE - LOISIRS ET AGRICOLES</b>						Tarif inchangé
1 Frais de dossier à l'ouverture	35,00 € HT	35,00 € HT	35,00 € HT	35,00 € HT	35,00 € HT	Tarif inchangé
2 Redevance annuelle de débit RD = m3/h souscrit	65,00 € H.T.	65,00 € H.T.	65,00 € H.T.	65,00 € H.T.	65,00 € H.T.	Tarif inchangé
3 - 1 Redevance de volume RV = par m3 distribué : <b>LOISIRS - comptage OUEST</b>	0,75€ H.T (*)	0,75€ H.T (*)	0,75€ H.T (*)	0,75€ H.T (*)	0,75€ H.T (*)	Tarif inchangé
3 - 2 Redevance de volume RV = par m3 distribué : <b>AGRICOLES - comptage NORD EST</b>	////////	////////	////////	////////	0,31€ H.T (*)	CREATION

(\*) Il convient d'ajouter à ce prix la taxe Agence de l'Eau et la taxe Voies Navigables de France au taux applicable en vigueur lors établissement des documents

La Redevance d'Abonnement de débit (RD) est proportionnelle à la puissance souscrite exprimée en m3/heure, soit en général 2 m3 pour les particuliers

➤ La première Redevance d'Abonnement (RD) est exigible dès la signature du contrat, puis à partir du 15 décembre de chaque année civile.

**3. PRECISION CONSOMMATION (RV) ET ABONNEMENT**

La Redevance Volume (RV) correspond au volume distribué au compteur en m3 multiplié par prix du m3.

Sont applicables également sur le Volume distribué (RV) en m3 deux

Ainsi il convient d'ajouter à ce prix : 1°/ la taxe Agence de l'Eau

2°/ la taxe Voies Navigables de France dont le montant 2015 s'élevait à 0,0082 € TTC par m3

**4. FACTURATION :**

La Redevance de Volume (RV) est exigible à compter du 15 NOVEMBRE, en fin d'année après relevé.

La redevance débit (RD) est exigible par avance à la même date

ST-DIONISY, le 02/04/2019

Le Maire Michel GABACH



*Michel Gabach*